

ÉNERGIR, S.E.C., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « Énergir »),

**5^e DEMANDE RÉAMENDÉE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES *CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF* D'ÉNERGIR, S.E.C. À COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2020
(Articles 31(1), (2) et (2.1), 32, 34(2), 48, 49, 52, 72, 73 et 74 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, L.R.Q. c. R-6.01 (« Loi »))**

ÉNERGIR DÉCLARE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Elle est un distributeur de gaz naturel et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (« Régie »), conformément aux dispositions de la Loi;
2. Énergir s'adresse à la Régie pour faire approuver son plan d'approvisionnement ainsi que pour faire modifier ses tarifs et certaines conditions auxquelles le gaz naturel sera transporté, livré et fourni aux consommateurs à compter du 1^{er} octobre 2020;

3. [...]

4. Le 4 novembre 2020, la Régie a rendu la décision sur le fond à l'égard du présent dossier tarifaire 2020-2021 et demandait à Énergir de :

- a. déposer, pour approbation, la mise à jour de l'information relative au revenu requis et à l'ajustement tarifaire en fonction des dispositions de ladite décision,
- b. déposer une version révisée des pièces B-0082 à B-0086 (c.-à-d. les pièces Énergir-Q, Documents 3 à 7) afin de tenir compte du scénario défavorable,
- c. déposer la mise à jour des informations relatives à l'établissement des tarifs finaux de l'année tarifaire 2020-2021 ainsi que les versions française et anglaise des *Conditions de service et Tarif*, en tenant compte des modifications découlant ladite décision,

le tout tel qu'il appert de la décision D-2020-145 (paragr. 261 et 457 et page 133);

5. Par la présente 5^e demande réamendée, Énergir donne suite à ces demandes contenues à la décision D-2020-145;

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES (PIÈCES ÉNERGIR-G, DOCUMENTS 1 À 7)

3-6. [...]

4-7. [...]

8. ...

5-9. Suivant la décision D-2020-145, Énergir dépose la mise à jour de l'information relative au revenu requis, à l'ajustement tarifaire et à l'établissement des tarifs finaux de l'année tarifaire 2020-2021 selon l'approche autorisée par la Régie dans sa décision D-2018-011 et en demande l'approbation, le tout tel qu'il appert de la pièce Énergir-G, Document 7;

II. PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR LES ANNÉES 2021-2024 (PIÈCES ÉNERGIR-H, DOCUMENTS 1 À 6)

6-10. [...]

7-11. [...]

8-12. [...]

9-13. [...]

10-14. [...]

11-15. [...]

12-16. [...]

13-17. Énergir demande également à la Régie de prendre acte du suivi demandé à la décision D-2019-141 (paragr. 246) et de s'en déclarer satisfaite, le tout tel qu'il appert de la pièce Énergir-H, Document 5;

14-18. Finalement, pour les motifs énoncés aux affidavits pour ordonnance de confidentialité de Madame Josée Duhaime et de Messieurs Vincent Regnault et Mathieu Johnson datés du 7 mai 2020 accompagnant la présente demande [...], Énergir demande à la Régie d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion des informations caviardées contenues aux pièces Énergir-H, Documents 1, 2 et 4;

III. DÉVELOPPEMENT DES VENTES (PIÈCES ÉNERGIR-I, DOCUMENTS 1 [...] À 4)

15-19. [...]

16-20. [...]

17-21. [...]

18-22. [...]

IV. CASEP, CASS, PGEÉ ET SPEDE (PIÈCES ÉNERGIR-J, DOCUMENTS 1 À 5)

19-23. [...]

20-24. Quant au Compte d'aide au soutien social (« **CASS** »), Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi demandé à la décision D-2019-141 (paragr. 514) et de s'en déclarer satisfaite, ainsi que d'approuver les modalités d'arrimage du programme CASS et du Plan global en efficacité énergétique (« **PGEÉ** »), le tout tel qu'il appert de la pièce Énergir-J, Document 2;

21-25. [...]

22-26. Quant au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (« **SPEDE** »), Énergir demande aussi à la Régie :

- a. de prendre acte des suivis déposés relatifs à la décision D-2014-171 et de s'en déclarer satisfaite,
- b. d'approuver la stratégie de couverture proposée pour la période de conformité 2024-2026,

le tout tel qu'il appert de la pièce Énergir-J, Document 4;

23-27. [...] Pour les motifs énoncés à l'affidavit pour ordonnance de confidentialité de Monsieur Vincent Pouliot daté du 7 mai 2020 accompagnant la présente demande [...], Énergir demande à la Régie d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion des informations caviardées contenues à la pièce Énergir-J, Document 4;

24-28. Tel que mentionné à la réponse à la question 12.5 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie contenue à la pièce Énergir-T, Document 1, Énergir demande à la Régie de reconduire de façon permanente, et ce, dès l'année 2020-2021, le traitement réglementaire des coûts du SPÉDE, tel qu'approuvé dans la décision D-2017-094 pour l'année 2017-2018 et reconduit pour l'année 2018-2019 dans la décision D-2017-135 et pour l'année 2019-2020 dans la décision D-2019-028, le tout tel qu'il appert de la pièce Énergir-J, Document 5;

V. PLANIFICATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PIÈCE ÉNERGIR-K, DOCUMENT 1)

25-29. Énergir dépose sa planification pluriannuelle des investissements requis dans le cadre de sa stratégie de gestion des actifs et demande à la Régie de prendre acte du dépôt de son plan pluriannuel des coûts anticipés pour les prochaines années dans le cadre de sa stratégie de gestion des actifs, le tout tel qu'il appert de la pièce Énergir-K, Document 1;

VI. INVESTISSEMENTS (PIÈCES ÉNERGIR-L, DOCUMENTS 1 À 9)

26-30. [...]

27-31. [...]

28-32. [...]

29-33. [...]

30-34. [...]

31-35. [...]

~~32.36.~~ [...]

~~33.37.~~ Finalement, pour les motifs énoncés à l'affidavit pour ordonnance de confidentialité de Monsieur Michel Vachon daté du 7 mai 2020 accompagnant la présente demande, Énergir demande à la Régie d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion des informations caviardées contenues à la pièce Énergir-L, Document 2, lesquelles sont déposées sous pli confidentiel;

VII. STRATÉGIE FINANCIÈRE (PIÈCES ÉNERGIR-M, DOCUMENTS 1 À 8)

~~34.38.~~ [...]

~~35.39.~~ [...]

~~36.40.~~ Pour les motifs énoncés à l'affidavit pour ordonnance de confidentialité de Monsieur Michel Vachon daté du 7 mai 2020 accompagnant la présente demande, Énergir demande à la Régie d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion des informations caviardées contenues à la pièce Énergir-M, Document 1, lesquelles sont déposées sous pli confidentiel;

~~37.41.~~ [...]

~~38.42.~~ [...]

VIII. COÛTS DE SERVICE ET REVENU ADDITIONNEL REQUIS (PIÈCES ÉNERGIR-N, DOCUMENTS 1 À 17)

~~39.43.~~ Énergir fournit, aux fins du calcul de son coût de service, les renseignements nécessaires et requis et demande à la Régie d'approuver un revenu requis de 837 780 000 \$ et d'autoriser des dépenses d'exploitation de 232 060 000 \$;

~~40.44.~~ [...]

~~41.45.~~ [...]

~~42.46.~~ Finalement, pour les motifs énoncés à l'affidavit pour ordonnance de confidentialité de Monsieur Vincent Regnault daté du 7 mai 2020 accompagnant la présente demande, Énergir demande à la Régie d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion des informations caviardées contenues à la pièce Énergir-N, Document 6;

IX. INDICES DE QUALITÉ DE SERVICE ET INCITATIF À LA PERFORMANCE (PIÈCES ÉNERGIR-P, DOCUMENTS 1 ET 2)

~~43.47.~~ [...]

~~44.48.~~ [...]

X. STRATÉGIE ET GRILLES TARIFAIRES (PIÈCES ÉNERGIR-Q, DOCUMENTS 1 À 15)

~~45.49.~~ [...]

46-50. Pour les motifs énoncés à l'affidavit pour ordonnance de confidentialité de Monsieur Mathieu Johnson daté du 7 mai 2020, Énergir demande à la Régie d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion des informations caviardées contenues à la pièce Énergir-Q, Document 1;

47-51. [...]

48-52. [...]

XI. MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF (PIÈCES ÉNERGIR-R, DOCUMENTS 1 ET 2)

49-53. [...]

XII. TEXTE DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF (PIÈCES ÉNERGIR-S, DOCUMENTS 1 ET 2)

50-54. Énergir demande à la Régie d'approuver le texte des *Conditions de service et Tarif* tant dans ses versions française qu'anglaise, celles-ci étant communiquées comme pièces Énergir-S, Documents 1 et 2;

54-55. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

[...]

À L'ÉGARD DES INFORMATIONS GÉNÉRALES (PIÈCES ÉNERGIR-G, DOCUMENTS 1 À 7)

[...]

APPROUVER la mise à jour de l'information relative au revenu requis, à l'ajustement tarifaire et à l'établissement des tarifs finaux de l'année tarifaire 2020-2021 en fonction des dispositions de la décision D-2020-145;

À L'ÉGARD DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2021-2024 (PIÈCES ÉNERGIR-H, DOCUMENTS 1 À 6)

[...]

PRENDRE ACTE du suivi demandé au paragraphe 246 de la décision D-2019-141 et S'EN DÉCLARER SATISFAITE;

INTERDIRE pour une durée indéterminée, la divulgation, la publication et la diffusion des informations caviardées contenues au Tableau 9, [...] à la section 8.1 et à l'annexe 11 et de l'annexe 3 de la pièce Énergir-H, Document 1, ainsi que les informations caviardées contenues à la section 2 de la pièce Énergir-H, Document 2 et à la pièce Énergir-H, Document 4, lesquelles sont déposées sous pli confidentiel;

INTERDIRE pour une durée de 10 ans, la divulgation, la publication et la diffusion de la section 1 de la pièce Énergir-H, Document 2 (à l'exception de la deuxième colonne du Tableau 4), laquelle est déposée sous pli confidentiel;

INTERDIRE pour une durée d'un an, la divulgation, la publication et la diffusion de la deuxième colonne du Tableau 4, des informations caviardées contenues à la section 3 ainsi que des annexes 1 et 2 de la pièce Énergir-H, Document 2, lesquelles sont déposées sous pli confidentiel;

À L'ÉGARD DU DÉVELOPPEMENT DES VENTES (PIÈCES ÉNERGIR-I, DOCUMENTS 1 [...] À 4)

[...]

À L'ÉGARD DU CASEP, DU CASS, DU PGEÉ ET DU SPEDE (PIÈCES ÉNERGIR-J, DOCUMENTS 1 À 5)

[...]

PRENDRE ACTE du suivi demandé au paragraphe 514 de la décision D-2019-141 et S'EN DÉCLARER SATISFAITE;

APPROUVER les modalités d'arrimage du programme CASS et du PGEÉ;

[...]

PRENDRE ACTE des suivis déposés relatifs à la décision D-2014-171 et S'EN DÉCLARER SATISFAITE;

APPROUVER la stratégie de couverture relative au SPEDE proposée pour la période de conformité 2024-2026;

INTERDIRE pour une durée indéterminée, la divulgation, la publication et la diffusion des informations caviardées contenues à la pièce Énergir-J, Document 4, lesquelles sont déposées sous pli confidentiel;

RECONDUIRE de façon permanente, et ce, dès l'année 2020-2021, le traitement réglementaire des coûts du SPEDE, tel qu'approuvé dans la décision D-2017-094 pour l'année 2017-2018 et reconduit pour l'année 2018-2019 dans la décision D-2017-135 et pour l'année 2019-2020 dans la décision D-2019-028;

À L'ÉGARD DE LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PIÈCE ÉNERGIR-K, DOCUMENT 1)

PRENDRE ACTE du dépôt de son plan pluriannuel des coûts anticipés pour les prochaines années dans le cadre de sa stratégie de gestion des actifs;

À L'ÉGARD DES INVESTISSEMENTS (PIÈCES ÉNERGIR-L, DOCUMENTS 1 À 9)

[...]

INTERDIRE jusqu'à la finalisation des projets, la divulgation, la publication et la diffusion des informations caviardées contenues à la pièce Énergir-L, Document 2, lesquelles sont déposées sous pli confidentiel;

À L'ÉGARD DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE (PIÈCES ÉNERGIR-M, DOCUMENTS 1 À 8)

[...]

[...]

INTERDIRE pour une période de 10 ans, la divulgation, la publication et la diffusion des informations caviardées contenues à la pièce Énergir-M, Document 1, lesquelles sont déposées sous pli confidentiel;

À L'ÉGARD DES COÛTS DE SERVICE ET DU REVENU ADDITIONNEL REQUIS (PIÈCES ÉNERGIR-N, DOCUMENTS 1 À 17)

APPROUVER un revenu requis de 837 780 000 \$;

AUTORISER des dépenses d'exploitation de 232 060 000 \$;

[...]

INTERDIRE pour une durée indéterminée, la divulgation, la publication et la diffusion des informations caviardées contenues à la pièce Énergir-N, Document 6, lesquelles sont déposées sous pli confidentiel;

À L'ÉGARD DE LA STRATÉGIE ET DES GRILLES TARIFAIRES (PIÈCES ÉNERGIR-Q, DOCUMENTS 1 À 15)

[...]

[...]

INTERDIRE pour une durée indéterminée, la divulgation, la publication et la diffusion des informations caviardées contenues à la pièce Énergir-Q, Document 1, lesquelles sont déposées sous pli confidentiel;

À L'ÉGARD DES MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF (PIÈCES ÉNERGIR-R, DOCUMENTS 1 ET 2)

[...]

À L'ÉGARD DU TEXTE DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF (PIÈCES ÉNERGIR-S, DOCUMENTS 1 ET 2)

APPROUVER le texte des *Conditions de service et Tarif* tant dans ses versions française qu'anglaise, celles-ci étant communiquées comme pièces Énergir-S, Documents 1 et 2;

À L'ÉGARD DES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ENGAGEMENTS (PIÈCES ÉNERGIR-T, DOCUMENTS 1 À 22)

INTERDIRE pour une durée indéterminée, la divulgation, la publication et la diffusion des informations caviardées contenues aux réponses aux questions 3.1 et 7.1 de la pièce Énergir-T, Document 1 et aux réponses aux questions 1.9 à 1.11 de la pièce Énergir T, Document 5, ainsi que de l'annexe Q-2.3 jointe à la réponse à la question 2.3 de la pièce Énergir-T, Document 5, lesquelles sont déposées sous pli confidentiel;

INTERDIRE

pour une durée indéterminée, la divulgation, la publication et la diffusion des informations caviardées contenues à la pièce Énergir-T, Document 20, lesquelles sont déposées sous pli confidentiel.

Montréal, le 18 novembre 2020

(s) *Vincent Locas*

M^e Vincent Locas
M^e Marie Lemay Lachance
Procureurs d'Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3
Téléphone : (514) 598-3324
Télécopieur : (514) 598-3839
adresse courriel pour ce dossier :
dossiers.reglementaires@energir.com